

Service : Bureau des élections
et de la réglementation générale
Tél. : 04 77 48 47 64 / 60
courriel : pref-elections@loire.gouv.fr

COMMUNE DE LORETTE

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES INTÉGRALES
arrêté fixant
la composition de la commission de propagande
et les lieux et dates limites de dépôt de la propagande

Le préfet de la Loire

VU le code électoral,
VU le décret n° 2023-1702 du 29 décembre 2022 modifié authentifiant les chiffres des populations,
VU la circulaire ministérielle INTA2000662 du 16 janvier 2020 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 et son addendum du 6 mars 2020,
VU la circulaire ministérielle INTA1625463J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles,
VU la circulaire ministérielle INTA2000661 du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,
VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2022 fixant la liste des bureaux de vote dans le département de la Loire,
VU l'arrêté préfectoral du 21 février 2023 portant convocation des électeurs pour le renouvellement du conseil municipal de Lorette,
VU les désignations faites par le premier président de la cour d'appel de Lyon et le directeur départemental de La Poste ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – Il est institué en vue des élections municipales partielles intégrales et communautaires des 7 et éventuellement 14 mai 2023, pour la commune de Lorette, une commission de propagande électorale dont la composition est fixée comme suit :

Présidente : Mme Séverine BESSE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Saint-Étienne

Suppléante : Mme Céline VIDAL, vice-présidente au tribunal judiciaire de Saint-Étienne

Membres : M. Laurent COLOMB représentant de La Poste

Mme Nathalie QUENTREC, directrice de la citoyenneté et de la légalité -
préfecture de la Loire.

Membres suppléants M Robert BLANCHARD, représentant de La Poste

Mme Aurélie RIVOIRON, cheffe du bureau des élections et de la
réglementation générale – préfecture de la Loire.

Le secrétariat sera assuré par Mme Aurélie RIVOIRON, cheffe du bureau des élections et de
la réglementation générale – préfecture de la Loire.

Elle sera remplacée en cas de besoin par Mme Martine DESPINASSE, adjointe à la cheffe du
bureau des élections et de la réglementation générale – préfecture de la Loire.

La commission se réunira **à la préfecture de la Loire, salle de première commission, 1er étage :**

- pour le premier tour de scrutin : vendredi 21 avril 2023 à 14h00;
- mercredi 26 avril 2023 à 14h00.
- pour le second tour de scrutin : le mercredi 10 mai 2023 à 16h00.

ARTICLE 2 – Les candidats ou les mandataires des listes peuvent participer, avec voix
consultative, aux travaux de la commission.

ARTICLE 3 – Le président de la commission de propagande fera connaître au mandataire de
chaque liste les quantités et les caractéristiques des documents dont pourra disposer ladite
liste pour sa propagande électorale.

ARTICLE 4 – Les listes de candidats qui désirent obtenir le concours de la commission de
propagande devront impérativement remettre en préfecture, bureau 119, 1er étage, les
exemplaires imprimés de leurs circulaires et de leurs bulletins de vote, aux dates et heures
fixés ci-dessous :

pour le premier tour de scrutin :

- le mardi 25 avril 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- le mercredi 26 avril 2023 de 9h00 à 12h00;

pour le second tour de scrutin:

- le mercredi 10 mai 2023 de 14h00 à 16h00.

L'envoi aux électeurs des circulaires et bulletins de vote de chacune des listes et la remise en
mairie des bulletins de vote destinés au scrutin, seront effectués dans les conditions prévues
par les articles R.34 et R.38 du code électoral.

ARTICLE 5 – le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté
dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission ainsi qu'à M. le maire
de Lorette.

Fait à Saint-Étienne, le **30 MARS 2023**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Dominique SCHUFFENECKER